

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Arts de la broderie

Activités professionnelles du titulaire du diplôme :

Ce CAP forme à la réalisation de broderies selon plusieurs procédés : broderie à la main pour la haute couture, broderie sur machine automatisée ou sur machine guidée pour le prêt-à-porter, l'ameublement ou la production de linge de maison.

Les élèves apprennent toutes les étapes de fabrication d'une broderie, de la transcription du dessin sur calque et la création du poncif, à la réalisation des différents points à l'aiguille ou au crochet pour la broderie à la main. Dans le cas de la broderie sur machine automatisée, ils préparent au préalable le programme codé, puis procèdent au réglage des machines et à la réalisation des points.

Les enseignements portent sur les matériaux (fils, fibres textiles et éléments décoratifs), les outillages, les machines à broder et les différents procédés de fabrication : techniques des points à la main (points linéaires, de surfaces ou fantaisie), broderie et piquage sur machine. Des enseignements en histoire de la broderie, prévention des risques et contrôle qualité complètent la formation.

Activités	Compétences	Evaluation
Utilisation d'une documentation. Représentation d'un projet de broderie. Identification d'un motif ou d'un ouvrage de broderie en le situant historiquement.	<ul style="list-style-type: none">- Utiliser une documentation- Adapter une proposition- Représenter un projet de broderie- Identifier, situer historiquement un motif ou un ouvrage de broderie- Relever schématiquement ou sous forme de croquis, une organisation, une composition ou un motif- Comparer des éléments caractéristiques relevant de l'histoire de la broderie ou de l'histoire de l'art.	Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés par un contrôle en cours de formation (CCF).
Mise en œuvre des méthodes et des techniques de réalisation d'une broderie	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre les méthodes et les moyens de réalisation d'une broderie, dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie- Montrer sa maîtrise des techniques du métier,- Assurer la qualité et l'efficacité de son travail.	

